

# Étape en Dombes

## du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2018

### PRÉAMBULE

Le Championnat de France de Tourisme se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Seuls les motocycles homologués pour circulation sur la voie publique sont admis dans le cadre du tourisme motocycliste.

Ils doivent être régulièrement immatriculés et assurés pour une circulation sur la voie publique au minimum en responsabilité civile (assurance « au tiers »).

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie de véhicule utilisé.

La non-présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation ou du permis de conduire autorise l'organisateur à refuser le participant sur l'épreuve, y compris hors classement.

### Circulation :

La circulation se fait dans le respect du Code de la route.

Sauf dispositions contraires dûment spécifiées par les autorités administratives compétentes, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.

### Les participants doivent :

- Appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- Respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- Exécuter les injonctions des agents chargés de la circulation.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

### RÈGLEMENT PARTICULIER

La participation à ce rassemblement (qui n'est pas une compétition sportive) étant acceptée comme telle, les participants demeureront responsables de leurs actes, tant civilement que pénalement, et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou d'incident.

Ce sera notamment le cas lors des balades et défilés sur la voie publique, où chacun doit respecter les prescriptions du Code de la Route. Les personnes désirant participer à des animations resteront sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon fonctionnement de la manifestation, et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

En aucun cas les mauvaises conditions climatiques ne peuvent être considérées comme un motif d'annulation ou de remboursement.

Les participants non présents à la manifestation ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de biens personnels.

Art.1 : Cette épreuve rentre dans le cadre des intermédiaires qui sont des épreuves se déroulant entre deux manches du CFT.

Elles permettent aux pilotes et passagers de marquer des points supplémentaires comptant pour le Championnat.

Art.2 : Le Moto Club Toussinois (MCT) dont le siège social de l'association est situé à la mairie de Toussieux, 346, rue du Morbier 01600 TOUSSIEUX

<http://motoclubtoussinois.wixsite.com/motoclubtoussinois>

organise à Toussieux (01600), du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2018, une étape intermédiaire comptant pour le Championnat de France de Tourisme FFM.

Le lieu d'accueil est :  
<http://www.toussieux.fr/fr/plan-de-ville>

Salle du terrain de loisirs de Toussieux  
Route de Sainte-Euphémie  
01600 TOUSSIEUX

Art.3 : Le rassemblement est ouvert aux licenciés et non licenciés dans la limite des places disponibles ; à savoir 30 participants.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Le Moto Club Toussinois vous propose les hébergements suivants :

- **Camping de Trévoux** situé à 5 mn à moto de la salle du terrain de loisirs de Toussieux :  
<https://www.kanopee-village.com/fr>
- **Hôtel-Restaurant des Voyageurs\*** situé à 5 mn à moto de la salle du terrain de loisirs de Toussieux :  
28 Rue du Palais 01600 Trévoux – Téléphone : 04 74 00 12 34  
<https://www.hotel-restaurant-villefranche-sur-saone.fr>

*\* L'hôtel vous accorde une remise de 10 % sur le montant de la chambre si vous réservez de la part du Moto Club Toussinois (emplacement privé prévu pour les motos).*

D'autres hôtels à proximité situés à 10 mn à moto de la salle du terrain de loisirs de Toussieux :

- **Première Classe** à Genay :  
Parc d'activités de Massieux, 129 Avenue Lavoisier, 01600 Massieux – Tél. : 04 78 98 01 75  
<https://www.premiereclasse.com/fr/hotels/premiere-classe-lyon-nord-genay-massieux>
- **Inter-Hôtel** 142 Avenue Lavoisier, 01600 Massieux – Tél. : 04 78 98 35 35  
<http://www.hotel-lyonnord.fr/>

**Le Moto Club Toussinois ne s'occupe ni de la réservation ni du paiement de votre hébergement.**

Le tarif de 69 € par licencié (hors boisson et hors hébergement) comprend :

- le déjeuner du samedi 1<sup>er</sup>/09 à 12h00, à la salle du terrain de loisirs de Toussieux ;
- le repas du samedi soir à 20h00 (Hôtel-Restaurant des Voyageurs à Trévoux) ;
- le petit-déjeuner du dimanche 2 septembre de 8h00 à 9h30 à la salle du terrain de loisirs de Toussieux ;
- le panier-repas du dimanche 2 septembre à 12h30, à la salle du terrain de loisirs de Toussieux ;
- la découverte du pays de la Dombes le samedi après-midi ;
- la visite le dimanche matin de la Cité médiévale de Pérourges.

Le Moto Club Toussinois met en place une navette A/R pour le samedi soir entre le camping/hôtel et le restaurant (horaires précisés sur place).

Le tarif pour les non licenciés est majoré de 10 € par personne

Art.4 : Les participants devront avoir leur carnet de pointage pour permettre au MC de Toussieux de le tamponner.

Art.5 : Les droits d'engagement sont fixés suivant le règlement FFM 2018, et la clôture des engagements est fixée au 18 août 2018. L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée du règlement. Après cette date, aucun engagement ne sera pris en compte.

Adresse de correspondance :

M. Pierre-Marie TOURNAUD – Président Moto Club Toussinois

5, rue Gabriel et Charles Voisin

01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél. : 06 07 30 18 17

<http://motoclubtoussinois.wixsite.com/motoclubtoussinois>

Adresse postale pour adresser inscription et règlement :

Claudine Nappé –Secrétaire Moto Club Toussinois

146 Chemin des Terres Blanches

69650 QUINCIEUX

Tél. : 06 84 07 07 57

Art.6 : Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme 2018.

Art.7 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation.

Visa Moto Club Toussinois

Visa Ligue de Rhône-Alpes

Visa FFM

Les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018  
**LE MOTO CLUB TOUSSINOIS VOUS ACCUEILLE  
 POUR "UNE ÉTAPE EN DOMBES"**

Contact par Mail : <http://motoclubtoussinois.wixsite.com/motoclubtoussinois>  
 Téléphone : 06 07 30 18 17 ou 06 84 07 07 57

INSCRIPTIONS PRÉALABLES **À retourner** pour le 18 août 2018

Nom de votre Club : \_\_\_\_\_

Nom de la manche intermédiaire : **ÉTAPE EN DOMBES**



Nom et Prénom	N° de telephone	Moto (Cm <sup>3</sup> )	Pilote ou Passagère	N° Licence	Inscription et Restauration Moto Club Toussinois 69 € par personne	Non Licencié + 10 €

Inscription et Restauration MCT : 69 €

Non Licencié : + 10 €

Total


Adresse postale pour adresser inscription et règlement :  
 Claudine Nappé -Secrétaire Moto Club Toussinois -  
 146 Chemin des Terres Blanches - 69650 - QUINCIEUX Tél. : 06 84 07 07 57  
Règlement uniquement par chèque au nom du Moto Club Toussinois



## Programme : Étape en Dombes

### Samedi 1<sup>er</sup> septembre

- 9h00 à 12h00 : Accueil des participants et temps libre
- 12h00 : Déjeuner à la salle de loisirs de Toussieux
- 14h00 : départ de la balade découverte du pays de la Dombes (150 kms)
- Retour prévu à Toussieux vers 17h30/18h00
- 20h00 dîner à l'Hôtel-Restaurant des Voyageurs à Trévoux

Menu : Apéritif maison, salade, plat (grenouilles fraîches & gratin dauphinois), fromage blanc, café.

### Dimanche 2 septembre

- 8h00 à 9h30 : Petit-déjeuner
- 10h00 : Départ pour la Cité médiévale de Pérouges (environ 70 km)
- 12h30 : Panier-repas à la salle de loisirs de Toussieux
- 15h00 : Départ des participants